

La réforme territoriale et ses conséquences sur l'organisation des services communautaires

LA FUSION DE VOTRE EPCI EST EFFECTIVE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017 QUELLES EN SONT LES CONSEQUENCES SUR VOS RESSOURCES HUMAINES ?

Maintenant que votre nouvel EPCI est constitué, que les organigrammes ont été validés, il faut les faire vivre. Cela implique de mettre en œuvre la **dynamique managériale** adaptée à un environnement institutionnel, organisationnel et relationnel transformé en profondeur. Le rôle des **managers de proximité** est dès lors essentiel à la réussite de ce nouveau défi.

Notre objectif consiste à vous accompagner pour **relever les défis** suivants :

- L'adaptation des missions assignées à vos services communautaires dans le cadre du nouveau périmètre.
- Le nouveau projet d'administration et ses déclinaisons pour chaque direction et service.
- Les perspectives pour les responsables et les personnels en situation d'encadrement au sein de chaque EPCI existant préalablement à la fusion.
- Les procédures de travail mettre en place et leur harmonisation avec les procédures préexistantes.
- L'approche pour un dialogue social renouvelé.



www.decisionpublique.f

**DÉCISION
PUBLIQUE**



Des organisations et des territoires **plus agiles.**

Membre du Groupe COCERTO

UNE DEMARCHE PROGRESSIVE ET UNE METHODE PRAGMATIQUE



1. L'état des lieux des ressources humaines

- Pyramide des âges
- Statuts
- Effectifs
- Formations
- Repérage des situations professionnelles à risque

2. Le repérage des personnalités à même de jouer un rôle moteur et dynamisant

- Mise en place d'une cellule experte constituée de 10 à 12 personnes ressources (sur la base du volontariat) provenant des différents EPCI préexistants à la fusion
- Définition d'un planning de réunions de travail pour proposer des outils opérationnels inscrits dans un calendrier

3. Définition des processus métiers présents (ou devant être présents) au sein des services communautaires du nouvel EPCI

4. Elaboration des procédures : qui fait quoi, comment avec quelles ressources dédiées ? Des outils appropriés pour une prise en main directe

UN ACCOMPAGNEMENT PAR UNE COMMUNICATION INTERNE ADAPTEE

Supports dématérialisés, réunions, entretiens individuels,... la communication interne doit constituer une préoccupation majeure pour entraîner l'adhésion des équipes autour d'un projet dont ils ne sont pas les initiateurs. La réussite du nouvel établissement dépendra en grande partie de leur investissement.

Au sein de Décision Publique, ce projet est coordonné et mis en œuvre par Valérie Champion. Titulaire d'un diplôme de droit public, elle a plus de 12 années d'expériences en tant que DRH au sein de l'administration de la Défense. A ce titre, elle a piloté et accompagné la mise en œuvre de nombreuses réorganisations – rapprochements de services. Elle assure par ailleurs des formations en Management des ressources humaines et en GPEC pour des cadres de la fonction publique Territoriale et d'Etat.



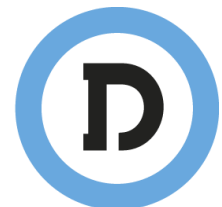
Contacts :

Jean-Michel Rivalland 02 22 74 00 82 / 06 67 25 82 76 / jmrivalland@decisionpublique.fr

4 bis allée du bâtiment
Immeuble Le Corail
35000 Rennes
tél. 02 99.87.01.34

www.decisionpublique.fr

**DÉCISION
PUBLIQUE**



Des organisations et des territoires *plus agiles.*

Membre du Groupe COCERTO